

M.O.I centre de stockage de vivres.

lettre 21/1/33 bis du 8.1.1953

100.000.-



4.2.53.	Salaires fev. 53	8.859.-	
12.3.	" fev.	8.528.-	17-387.
2.4.	" mars.	8.903.15.	
30.4	" avril	8.220.-	34.510.15
30.5	" mai 6802. 6802.50		41.312.15
30.6.	juin	9155	50.467.15
30.7	juillet	6802	43.665.15
30.8	août	6801.5	50.466.65
11.8.	Sal. juill	6982.	57.448.65
26.9	Sal août	6989	64.437.65
3/10	Sal sept.	7187	71.624.65
	Oct sept.	1541	73.165.65

le 011
13

Comptabilité des dépenses engagées.

Récapitulation trimestrielle au *31 décembre 53*
Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 1953

Ch. III

Art. lit. et s/lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
<i>B.o. 53 art. 4/02.</i>	<i>15.000.</i>	<i>9.686. -</i> <i>9.841. -</i>	
<i>B.o. 53 art. 5/01</i>	<i>65.000.</i>	<i>50.040,50</i>	
<i>B.o. 53 art. 9/08.</i>	<i>100.000.</i>	<i>94.075,15</i>	

A *Rechenberg* le *31/12* 1953

Le Sous-Gestionnaire de crédits.

do *Rechenberg* CT931.

(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

Comptabilité des dépenses engagées

Budget **B.0.** Article **9** Littera **08** sous-littéra **MOI. ceuti Stochogchun**

Dénomination du travail **MOI. ceuti Stochogchun**

Document par lequel la délégation a été accordée. **lettre du 11/13 au 8.1.53**

Compte courant ou compte transitoire **A1110**

Montant de la délégation initiale reçue **195 3**

Montant de la délégation initiale reçue **100.000.-**

Délégation au

Délégation au

Délégation au

Délégation au

No	Date des engagements	Libellés	Montants des engagements	Montants annulations	Montant nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestionnaire réside au chef-lieu de la province
28	26-9	Salaires Dent	6.989-	5°	64.437,65	27.448,65
	3.10	Salaires Jop/bc	7187-		11.624,65	
	3.10	Sal. sept br	1.541-		13.765,65	
	5.11	Sal. octobre	6.948,5		80.708,15	
	7/12	Sal. novembre	6.863-		86.971,15	
	7/12	Sal. décembre	7104-		94075,15	
A reporter						

1) Modifications apportées à la délégation initiale par des retrais ou des augmentations notifiés dans le courant de l'exercice

Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état mod. II ad hoc.

2) Dates correspondant à celles :

a) des feuilles de tâche ou des paiements des traitements et indemnités du personnel qui émarge directement au budget extraordinaire.

b) des situations mensuelles des travailleurs, des plantons et du personnel noir engagé par contrat (montant global).

c) des bons d'achats et des sorties de magasin (voir ordonnance 31/337 du 22/9/50 visa B. C.).

d) des lettres de commande pour les travaux confiés à l'entreprise privée.

e) de l'approbation des factures reçues des services.

f) des décisions attribuant des allocations, subsides, secours, honoraires, etc.



Comptabilité des dépenses engagées

Budget B.O. 195 3 Article 9 Littera 08 sous - littera Dénomination du travail M.O.I. Centre de Stockage de vivres. Compte courant ou compte transitoire Document par lequel la délégation a été accordée. lettre 21/1/33 bis du 8.1.1953 AIMO.	Montant de la délégation initiale reçue Frs 100.000.- (1) Délégation au Délégation au Délégation au Délégation au
---	---

N° d'inscription	Date des engagements (2)	Libellés succints des dépenses	Montants des engagements	Montants annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
			au 30.5.53		41.312,15	
	30.6.	Salaires juin	9.155.-		50.467,15 50.467,15	
	30.6.	annulation inscription du 30.5.53		6.802.-	43.665,15 43.665,15	
	30.6.	Réinscription poste du 30.5.53	6.801,50		50.466,65	
	11.8	Salaires juillet	6.982.-		57.448,65	
		A reporter.				

- 1) Modifications apportées à la délégation initiale par des retraits ou des augmentations notifiés dans le courant de l'exercice
Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état mod. Il ad hoc.
- 2) Dates correspondant à celles :
- a) des feuilles de tâche ou des paiements des traitements et indemnités du personnel qui émarge directement au budget extraordinaire.
 - b) des situations mensuelles des travailleurs, des plantons et du personnel noir engagé par contrat (montant global).
 - c) des bons d'achats et des sorties de magasin (voir ordonnance 31/337 du 22/9/50 visa B. C.).
 - d) des lettres de commande pour les travaux confiés à l'entreprise privée.
 - e) de l'approbation des factures reçues des services.
 - f) des décisions attribuant des allocations, subsides, secours, honoraires, etc.

Comptabilité des dépenses engagées.

Récapitulation trimestrielle au 1.9.1953
Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 195³.

Chapitre III

Art. lit. et s/lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
B.0.53 Art 4/02	15.000.-	7.454.-	
B.0.53 Art. 5/01.	65.000.-	32.221,50	
B.0.53 Art.9/08	100.000.-	57.448,65	

A Ruhengeri le 11.9.53 195 .

Le Sous-Gestionnaire de crédits.

(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

Comptabilité des dépenses engagées.

Récapitulation trimestrielle au 31 mars 1953

Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 195 .

3188—pour obtenir ce modèle rappelez n° M-5

chapitre III

Art. lit. et s/lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
<i>Bo 1953</i>			
<i>art 4/52</i>	<i>15 000</i>	<i>6 195</i>	
<i>Bo 1953</i>			
<i>art 4/52</i>	<i>65 000</i>	<i>10.824,50</i>	
<i>Bo 53</i>			
<i>art 9/52</i>	<i>100 000</i>	<i>41 212,15</i>	

A Le Soufflet le 25 mars 1953

Le Sous-Gestionnaire de crédits,

Le Soufflet C.T. 737.

(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

Comptabilité des dépenses engagées.

Récapitulation trimestrielle au 31 mars 1953.....195

Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 195

Chapitre III

3188—pour obtenir ce modèle rappelez n° M-5

Art. lit. et s/lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
B.O.1953 Art 4/02	15.000.-	2.090.-	
B.O.1953 Art 5/01	65.000.-	10.242.-	
B.O.1953 Art 9/08	100.000.-	17.387.-	

A Runengeri le 31 mars 1953 .

Le Sous-Gestionnaire de crédits,
P.O. Le Comptable 931. Wintgens N.

(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

crédits **Administrateur de Territoire**

(Réserve au sous-gestionnaire).

Comptabilité des dépenses engagées

Budget **3.0.** 195**3**

Montant de la délégation initiale reçue Frs. **100.000.-**

Article **9** Littéra **08** Sous-littéra

(1) " _____

Dénomination du travail **paiement MOI employée au centre de Stockage**

Délégation au " _____

Compte courant ou compte transitoire

" _____

Document par lequel la délégation a été accordée.

Délégation au " _____

lettre 21/1/83 bis du 8/1/53 AIMO

Dates des engagements (2)	Libellés succints des dépenses	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
4.2.1953	Salaires de janvier	8.859.-		8.859.-	
12.3.1953	Salaires de XXXX février	8.528.-		17.387.-	
A reporter.					

Usumbura, le 8 janvier 1953.

N° 21/1/83bis.

OBJET : Centres de stockage
de vivres.

B.O. 1953. Art. 9/08.-

TRANSMETTE copie pour information à
Monsieur le Directeur de l'O.G.I.R.U.
avec l'assurance de ma considération
très distinguée.

182 / Jui 4
16. 1. 53.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de à à
R U H E N G E R I.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous subdéléguer à charge de
l'article 9/08 du B.O. 1953, la somme de 100.000 francs pour
paiement, en 1953, de la main d'œuvre indigène employée au
centre de stockage de vivres.

Il y aura lieu de me faire parvenir trimestrielle-
ment le relevé des dépenses.

LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.
Gestionnaire des crédits,
L. BELSURT.

